

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2019-156 du 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 décembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCO, M. GORGUET, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, B. DOBOEUF, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J.C. CODEVELLE, J.C. MAYEUX, P. COLLE, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J.N. MENAGE, F. SELLIER, E BURDIAK, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J.L. TABARY, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M. LEROY,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT,  
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,  
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. Ch. HEMAR,  
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN,  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. C. AUDEGOND,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

### Objet : Programme Alimentaire Territorial – AMO Cabinet Extracité.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud Artois est inscrite depuis plusieurs mois dans une démarche de programme alimentaire territorial suite à sa candidature retenue dans le cadre d'un appel à projets sur le gaspillage alimentaire en restauration collective. Cette démarche est soutenue par l'Etat (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) et par l'Adème.

Monsieur le Président précise également que cette démarche repose sur la reconnaissance et l'émergence d'une filière de circuits courts en favorisant les producteurs locaux du territoire.

Monsieur le Président détaille également l'action engagée en partenariat avec le Syndicat Mixte Artois Valorisation qui assure l'opérationnalité de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre d'une opération zéro déchet, zéro gaspi menée auprès d'une soixantaine de foyers témoins. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de prévention et de réduction des déchets du SMAV et nous permet de poursuivre le travail entrepris en vue de solliciter à terme une labellisation de notre démarche au niveau de l'Etat au titre du programme national pour l'alimentation.

Afin d'amplifier le travail entrepris, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de s'adjoindre l'aide technique et le soutien méthodologique du Cabinet d'Ingénierie Extracité dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission se déclinerait en plusieurs tranches reprenant les différents axes actuellement travaillés par l'intercommunalité qui pourraient pour certaines être déclenchées simultanément :

- Axe 1 : Accompagnement au suivi et animation du projet de PAT - (coût : 6150,00 €HT),
- Axe 2 : Accompagnement de la démarche restauration collective : poser les bases - (coût : 3 450,00 € HT),
- Axe 3 : Accompagnement de la démarche foncier : faciliter l'émergence – (coût : 2 700,00 € HT),
- Axe 4 : Accompagnement à la formalisation d'un dossier de cofinancement Région – AEAP - (coût : 4 950,00 € HT).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Cabinet d'Ingénierie Extracité ainsi que la proposition financière s'établissant à un montant de prestations de 17 250,00 € HT (20 700,00 € TTC) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette mission d'AMO ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget principal (Section de fonctionnement - Article 611- Fonction 90).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 10 décembre 2019 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

**2019-156 du 10/12/2019**

*Programme Alimentaire Territorial  
Mission d'AMO – Cabinet Extracité*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL